

DECLARATION DE POLITIQUE

La présente déclaration de politique décrit l'attitude de l'entreprise par rapport au système de gestion de la sécurité, qui répond, par ailleurs, aux exigences de la norme LSC P et dont l'objet est de garantir l'efficacité et l'efficience de la gestion de l'entreprise et la qualité de tous les travaux exécutés par la S.A. Cleaning Masters, tant au niveau de la sécurité qu'à celui de l'environnement.

L'employeur collaborera, sans désespérer, à la politique précitée, pour éviter les lésions physiques, les dégâts matériels et la dégradation de l'environnement tout en assurant le bien-être de son personnel et la sécurité des tiers.

Sa responsabilité s'étendra également à la fixation des priorités de sécurité dans la gestion de l'entreprise. Il interviendra, s'il y a lieu, dans la coordination des moyens d'action et il exercera un contrôle sur les résultats à obtenir. La politique de sécurité de Cleaning Masters cherche à réaliser une amélioration continue côté sécurité et environnement. L'entreprise va aussi se préoccuper de l'aménagement matériel des lieux de travail et des facteurs liés à l'environnement de ces derniers.

Dans le cadre du Plan Global de Prévention et de Protection et par l'application du Système Dynamique de Limitation des Risques, Cleaning Masters s'impose le respect et l'application des règles et des normes de sécurité, de santé et de bien-être applicables en vertu des législations belge et européenne et il les impose aussi à ses cocontractants. Les dispositions pertinentes sont notamment définies dans les textes légaux et réglementaires suivants:

- La loi du 4 août 1996 sur le bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail et les arrêtés d'exécution correspondants (M.B. du 18.9.1996)
- Le Code du Bien-être au Travail (A.R. du 27.03.1998 - M.B. du 31.03.1998), y compris son application en matière d'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) et relative à la protection de la maternité (A.R. du 02.05.1995), à la politique en matière d'alcool et de drogue, de violence, de harcèlement moral et sexuel au travail (A.R. du 17.05.2007).
- Le Règlement général de la protection au travail (RGPT).
- Le Règlement général sur les installations électriques (RGIE)
- Les mesures de protection de l'environnement conformément à la législation sur la politique de l'environnement: - pour la Région flamande: VLAREM
pour la Région de Bruxelles Capitale: l'ordonnance du 30 juillet 1992 et 1 décembre 2001
pour la Région wallonne: RGPT ; l'ordonnance du 27 mai 2004

Précisons que les modifications et adaptations ultérieures des textes précités seront intégrées dans le contexte des règles de sécurité à respecter au moment donné.

Pour coordonner et traduire dans la réalité toutes les activités requises en matière de protection de la sécurité et de l'environnement, notre entreprise dispose de coordinateurs en prévention professionnellement formés, capables de s'acquitter de cette tâche, en toute objectivité, quelles que soient leurs autres fonctions.



D'ailleurs, le chef du service de prévention rend compte directement à la personne chargée de la direction permanente de l'entreprise.

L'environnement fait également partie intégrante essentielle de la politique d'ensemble de l'entreprise Cleaning Masters. Cette politique vise à améliorer continuellement les aspects de l'organisation ayant trait à l'environnement, plus particulièrement dans l'optique d'empêcher tout préjudice à l'environnement et de réduire au minimum les risques que court l'environnement. Tant la clientèle que tous les collaborateurs de Cleaning Masters sont concernés par cet effort. Voilà pourquoi nous allons nous efforcer de créer un climat de travail adéquat dans lequel chacun et chacune se sentira responsable du respect de l'environnement. Dans la logique de cet objectif, notre entreprise donnera les instructions et les formations requises, prendra les mesures qui s'imposent, fournira les moyens nécessaires et supervisera efficacement tous les travaux, notamment en conformité avec toute la législation pertinente. L'obtention du certificat Environnement ISO 14001 en témoigne.

Notre objectif général principal porte sur la recherche permanente d'améliorations en matière de sécurité, de santé, de bien-être et d'environnement, dont le suivi peut être assuré par le biais d'indicateurs existants, notamment le taux de fréquence, les inspections, les observations, etc. Par ailleurs, nous allons développer des objectifs adéquats, plus concrets, afin de répondre à certaines exigences internes et externes.

Cleaning Masters se fixe l'objectif d'inscrire l'aspect de l'entrepreneuriat durable dans sa politique d'avenir.

Les objectifs précités sont formulés dans un plan global de prévention et des plans d'action annuels portés à la connaissance du personnel par le biais des panneaux d'information générale et des réunions mensuelles des divers départements régionaux.

Nicolas de Schutter	Administrateur délégué	
Dirk De Croock	Directeur général	
Olivier de Schutter	Administrateur	
Yvan Fieremans	Administrateur	
Robert Franck	Administrateur	
Frans Pallemans	Conseiller en Prévention	